



Marennes-Hiers-Brouage

VILLE DE MARENNES-HIERS-BROUAGE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 4 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 30
Date de la convocation : 28 mai 2024

La Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par :

Sa télétransmission en Préfecture le : 11/06/2024
Sa publication sur le site Internet de la commune le : 11/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Marennes-Hiers-Brouage, sous la présidence de Madame Claude BALLOTEAU, Maire de Marennes-Hiers-Brouage.

Présents : Claude BALLOTEAU, Jean-Marie PETIT, Philippe MOINET (ne prenant pas part au vote), Frédérique LIÈVRE, Philippe LUTZ, Alain BOMPARD, Jean-Pierre FROC, Mariane LUQUÉ, Françoise LUCAS, Michele PIVETEAU, Liliane BARRÉ, Catherine BERGEON, Philippe GENDRE, Maryse THOMAS, Stéphane DUC, Sophie LESORT-PAJOT, André GUILLEMIN, Clotilde DEGORÇAS, Marie-Bernard BOURIT, Patricia DESCAMPS, Thierry GÉRARDEAU, Claude QUILLET, Richard GUÉRIT, Michel BROCHET.

Absents ayant donné pouvoir : Martine FARRAS (pouvoir à Frédérique LIÈVRE), James SLEGR (pouvoir à Claude BALLOTEAU), Florence WINKLER (pouvoir à Mariane LUQUÉ), Régis JOUSSON (pouvoir à Jean-Marie PETIT), Pascale FOUCHÉ (pouvoir à Thierry GÉRARDEAU), Norbert PROTEAU (pouvoir à Michel BROCHET), Stéphanie MOUMON (pouvoir à Richard GUÉRIT).

Absentes : Martine COUSIN, Corine GABORIAUD.

Secrétaire de séance : Frédérique LIÈVRE

DÉLIBÉRATION N°2024 06 060

Attributions de subventions

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que le dynamisme de la vie associative est un moteur essentiel du vivre ensemble dans la commune.

Chaque année, la ville soutient l'action de nombreuses structures qui participent à l'attractivité et à l'animation de notre territoire. Ainsi, le conseil municipal a décidé d'attribuer, aux associations qui en avaient fait la demande pour l'année 2024, des subventions au cours de sa réunion du 27 mars 2024.

De nouvelles demandes de subventions sont parvenues depuis cette date. Il s'agit des demandes suivantes :

- Vélo club du canton de Marennes : 3 000,00 €
- la Banque alimentaire : 800,00 €
- le Club d'Échecs : 1 700,00 €
- Entraide Protestante : 300,00 €
- le Vélo club de Corme Royal (pour une course de vélo organisée à Brouage en fin d'année) : 1 700,00 €
- Explor'event (pour une course à pied organisée à Brouage fin août) : 800,00 €

La commission vie associative, qui s'est réunie mardi 21 mai dernier, propose les arbitrages suivants :

- Vélo club du canton de Marennes : 1 700,00 €
- la Banque alimentaire : 800,00 €
- le Club d'Échecs : 1 700,00 €
- Entraide Protestante : 300,00 €
- Vélo club de Corme Royal : 1 700,00 €
- Explor'event : 800,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- de décider de l'affectation des subventions telles que définies ci-dessus ;
- de l'autoriser M. le maire, ou à défaut l'adjointe déléguée, à signer tout document relatif à cette affaire.

Votants : 30 (M. MOINET ne prenant pas part au vote) – Pour : 30

Extrait certifié conforme

Claude BALLOTEAU

Maire de Marennes-Hiers-Brouage



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication. Le recours peut également être déposé via l'application internet Télérecours citoyen : www.telerecours.fr